



Pôle d'accompagnement à la persévérance scolaire (Nouvelle dénomination des pôles relais insertion, PRI)

Le pôle d'accompagnement à la persévérance scolaire (**Pôle APS**) installé au lycée Victor Louis à Talence, est un dispositif de la mission de lutte contre le décrochage scolaire (**MLDS**).

Ce dispositif vise à accueillir des élèves de plus de 16 ans déscolarisés depuis moins d'un an (en priorité les plus éloignés de la qualification) et qui rencontrent de grandes difficultés d'intégration dans les structures traditionnelles.

Pour accompagner les jeunes inscrits dans ces dispositifs, les pôles d'accompagnement à la persévérance scolaire collaborent étroitement avec les centres d'information et d'orientation (**CIO**), les équipes éducatives et pédagogiques, les personnels médico-sociaux et partenaires extérieurs si besoin (chambres de commerce et d'industrie, chambres des métiers, personnels du service public régional de l'orientation SPRO entre autres).

Important : Toute demande d'inscription au pôle d'accompagnement à la persévérance scolaire se fait **après un entretien de situation** mené par un(e) psychologue de l'Éducation Nationale spécialisé(e) dans l'orientation scolaire et professionnelle, au sein d'un CIO ou d'un établissement scolaire.

La particularité des pôles APS repose sur leur organisation pédagogique et les actions de remobilisation et de remise à niveau pouvant être mises en place :

- entrées et sorties permanentes dans l'année ;
- accompagnement soutenu des élèves ;
- coéducation avec les familles et référents ;
- élaboration d'un projet professionnel par alternance école/entreprise ;
- partenariat avec le monde économique et les travailleurs sociaux.
- pédagogie individualisée en fonction du niveau des élèves ;

- travail de valorisation et de l'estime de soi ;

Ces actions doivent notamment permettre à l'élève d'acquérir les pré-requis nécessaires à l'entrée dans un cursus de formation diplômant.

Il est important de noter que le pôle APS n'est pas un bureau de placement, il accompagne les jeunes dans toutes leurs démarches mais ne les effectue pas à leur place.

C'est un dispositif qui permet aux jeunes de s'approprier personnellement leur orientation grâce à l'information mise à disposition, l'insertion en entreprise, l'aide à l'adaptation et à l'orientation.

Le(la) jeune est accompagné(e) dans la construction de son identité en élargissant ses représentations mais il(elle) sera **acteur(trice) de son parcours** et donc pleinement responsable de ses choix et de son avenir.

L'accompagnement proposé s'inscrit dans cette démarche de maturation, de développement de compétences et d'autonomie de la part des élèves.

Ainsi, le pôle d'accompagnement à la persévérance scolaire propose des modules de formation en fonction des besoins, des acquis et des capacités de chacun. Les stages d'adaptation à la fonction servent de base pour acquérir les compétences sociales et atteindre le projet professionnel.

Les pôles d'accompagnement à la persévérance scolaire jouent également un rôle dans la **prévention de rupture scolaire (PRS)** des élèves.

Il s'agit ici d'accompagner les élèves en risque de décrochage, les aider à trouver du sens à leur scolarité et les maintenir dans un cursus de formation.

Différentes possibilités peuvent être envisagées selon le profil et projet de l'élève :

- dans sa scolarité, par le biais d'ateliers et d'entretiens individuels par exemple,
- d'actions transversales : (re)donner du sens dans les apprentissages, redonner confiance, travailler l'estime de soi...,
- élaborer un projet professionnel ou d'études en lien avec le profil de chaque élève par l'intermédiaire de divers stages (dont la durée et lieux peuvent varier selon les besoins).

Enfin, pour toute question sur le pôle APS du lycée Victor Louis, vous pouvez rédiger un message à l'adresse mél suivante : pri.lvlouis@ac-bordeaux.fr.